

ANNEXE C



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
DE CADRES MUNICIPAUX DU QUÉBEC

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

Montréal, ce 5 décembre 2013

L'Honorable France Charbonneau
Présidente de la Commission d'enquête sur l'octroi
et la gestion des contrats publics dans l'industrie
de la construction
500, boulevard René-Lévesque Ouest
9^e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1W7

OBJET : Mémoire déposé par l'Association des cadres municipaux de Montréal

Madame la Présidente,

La Fédération des associations de cadres municipaux du Québec et la Table de Concertation représentent les associations de cadres d'un grand nombre de municipalités, telles Québec, Montréal, Sherbrooke, Saguenay, Lévis, Trois-Rivières, Longueuil, Laval ainsi que plusieurs autres villes de moyenne ou de plus petite dimension.

L'ensemble des associations de cadres membres ou affiliées représente plus de 2 500 cadres municipaux, soit environ cinquante pour cent (50 %) des effectifs de la province.

Nous avons pris connaissance du mémoire déposé par un des membres affiliés à la Table de Concertation, soit l'Association des cadres municipaux de Montréal, et nous avons été impressionnés par le sérieux, la qualité du travail et par les efforts déployés au service de l'intérêt public.

Cette démarche en soi révèle l'importance que la très vaste majorité des cadres municipaux du Québec attachent à la défense de leurs villes et des citoyens.

Les révélations concernant la gestion dans le monde municipal et les faits saillants de la Commission Charbonneau ont indigné la très vaste majorité des cadres municipaux et leurs associations.

C'est dans ce contexte que la Fédération et la Table de Concertation désirent reconnaître la qualité, l'analyse, l'envergure et l'immense travail réalisé par l'Association des cadres municipaux de Montréal.

Tout en étant d'avis que les recommandations en lien avec la *Loi concernant la lutte contre la corruption* sont incomplètes et nécessitent, entre autres, un renforcement important des dispositions relatives à la protection du dénonciateur, et en sachant aussi que plusieurs des recommandations devront être adaptées localement ou régionalement, afin de préserver la performance de nos organismes municipaux, nous croyons que les recommandations, que l'on retrouve au mémoire de l'ACMM, contribueront positivement à modifier l'environnement législatif et les pratiques municipales en matière de lutte à la corruption et à la collusion.

Les recommandations relatives à la reconnaissance des associations de cadres attirent spécialement notre attention. Nous croyons qu'une telle reconnaissance contribuera, de manière importante, à briser l'isolement des cadres et à assurer l'indépendance de la fonction publique municipale afin de la mettre à l'abri d'interventions malsaines ou abusives, visant à forcer nos membres à fermer les yeux sur la corruption et la collusion.

En vous remerciant à l'avance de l'attention et de l'appui que vous porterez au mémoire soumis et à ses recommandations, veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Monsieur Michel Hurteau
Président de la FACMQ et Représentant des participants de la Table de concertation des cadres municipaux

p.j.